



CONFÉDÉRATION AFRICAINE DES SPORTS BOULES (C.A.S.B.)

Cotonou, le 26 juin 2024

LN°065/CASB/PDT/SP

Le Président

A

**Monsieur le Président
de la FIPJP
Paris**

Objet : Remerciements et information

Monsieur le Président et Cher Ami,

Nous venons par la présente, au nom de la Confédération Africaine des Sports Boules (CASB) vous remercier très sincèrement pour nous avoir tenu informé de ce que, par courrier en date du 23 avril 2024 à vous adresser, le Secrétaire Général de la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) vous a indiqué que c'est Monsieur GARBA Yaya en sa qualité de « Président de la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) » qui se rendra à Marseille du 27 au 30 juin 2024 pour y recevoir un Prix à décerner au Bénin par la FIPJP.

Nous voudrions vous informer que Monsieur GARBA Yaya est actuellement sous sanction de la Confédération Africaine des Sports Boules (CASB) et que c'est la décision portant sa sanction qui a désigné le Secrétaire Général pour assurer l'intérim à la tête de la FBP. En conséquence, Monsieur GARBA Yaya n'est pas qualifié pour représenter la Fédération Béninoise de Pétanque.

Nous sollicitons donc qu'il plaise à la FIPJP de tenir compte de la présente information.

Convaincu que la FIPJP a le souci et la ferme volonté d'accompagner la CASB à contribuer au développement des Sports Boules en Afrique, je vous prie de recevoir, **Monsieur le Président**, mes meilleures et amicales salutations.

Honorable Président,



El-Hadi Ibrahima IDRISOU

Commandeur de l'Ordre National du Bénin

Ampliation :

- Secrétaire Général FBP
- Ministre béninois des Sports